

## AUTO ECOLE SEPTEMOISE

199, avenue du 8 mai 1945  
13240 Septèmes-Les-Vallons

Tél. : 07.61.24.61.68

### PERMIS B(78) vers B Boîte automatique vers boîte manuelle

Quelles formations ? À quel âge ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

#### Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

#### Quand puis-je suivre la formation ?

Vous pouvez suivre cette formation dès l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique

| FORMATION        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Véhicule utilisé | <ul style="list-style-type: none"><li>• Catégorie B, à changement de vitesses manuel.</li><li>• Appartenant à l'établissement</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Enseignement     | <ul style="list-style-type: none"><li>• La formation est pratique et individuelle.</li><li>• Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.</li><li>• La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite.</li><li>• Une partie de la formation, limitée à 2 heures, peut être réalisée sur simulateur, sous la supervision d'un enseignant de la conduite ou, pour la séquence 1 du programme, en autonomie.</li></ul> |

#### Formation de 7 heures minimum

| PROGRAMME DE FORMATION |       |                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------|-------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Séquences              | Durée | Intitulé                                                | Contenu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 1                      | 2 h   | Trafic nul ou faible                                    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.</li><li>• Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.</li></ul>                                                                                                                                                         |
| 2                      | 5 h   | Conditions de circulation variées, simples et complexes | <ul style="list-style-type: none"><li>• Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite.</li><li>• Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.</li></ul> |

## AUTO ECOLE SEPTEMOISE

199, avenue du 8 mai 1945  
13240 Septèmes-Les-Vallons

Tél. : 07.61.24.61.68

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école, sous réserve d'une assiduité suffisante, d'une participation active à la formation et du respect des règles de sécurité.

Pendant quatre mois, cette attestation, accompagnée de votre titre de conduite, vous permet de conduire sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis de conduire B sans mention additionnelle 78.



### ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE PERMIS B, BOÎTE AUTOMATIQUE VERS BOÎTE MANUELLE



Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016, modifié par l'arrêté du 15 février 2024, relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, par les titulaires du permis de conduire de la catégorie B limitée aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

Raison sociale de l'établissement : .....  
N° d'agrément : .....  
N° SIREN ou SIRET : .....  
Adresse : .....  
Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : .....

#### Atteste que :

Nom de famille : .....  
Nom d'usage : .....  
Prénom(s) : .....  
Né(e) le : ..... à : .....  
Adresse : .....

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales : .....

NEPH (Numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé) : .....

A suivi jusqu'à son terme la formation complémentaire obligatoire requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel.

Date de délivrance de l'attestation : .....

Cachet de l'établissement  
ayant dispensé la formation :

Signature du bénéficiaire  
de la formation :

Exemplaire blanc Préfecture

Exemplaire bleu Élève

Exemplaire rose Établissement

AVERTISSEMENT : Pendant quatre mois à compter de la délivrance de ce document, le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel sur le territoire national qu'à la condition d'être en possession de cette attestation de suivi de formation, ainsi que du titre de conduite mentionné ci-dessus, ou du certificat d'examen du permis de conduire ou d'un récépissé de déclaration de perte ou de vol du permis de conduire. À l'issue de ce délai de quatre mois, un titre de conduite correspondant à la catégorie B du permis de conduire sur lequel la mention additionnelle codifiée 78 aura été levée est obligatoire.

Ref. 94001 - 03-MARS-2024

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.